

3P IMMO

Société Civile Immobilière

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 NOVEMBRE 2023

Le 6 novembre 2023 à 14 heures, les associés fondateurs se sont réunis au 570, Chemin de Lasserre à GER (64530) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption définitive des statuts.
- Nomination de la gérance.
- Accomplissement des formalités de constitution.

Sont présents :

- Monsieur Thibault PARIS.
- Monsieur Emmanuel PARIS.
- Monsieur Valentin PARIS.
- La société CP2S prise en la personne de Monsieur Thibault PARIS.

La séance est présidée par Monsieur Thibault PARIS.

Le Président met successivement aux voix, après lecture, les résolutions qui suivent :

PREMIÈRE RÉOLUTION : ADOPTION DÉFINITIVE DES STATUTS

Après avoir procédé à une lecture attentive, les associés décident d'adopter les statuts de la société 3P IMMO.

Les associés décident de procéder à la signature des statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION : NOMINATION DE LA GÉRANCE

Les associés décident de nommer Monsieur Thibault PARIS, Monsieur Emmanuel PARIS et Monsieur Valentin PARIS aux fonctions de gérants de la société 3P IMMO à compter de ce jour.

Leurs fonctions de gérants prennent effet le jour de l'immatriculation de la société et sont fixées pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION : ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS DE CONSTITUTION

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de confier à Monsieur Thibault PARIS, avec faculté de donner mandat, le soin d'accomplir les formalités consécutives à la constitution de la société 3P IMMO, à savoir notamment :

- Faire paraître un avis de constitution dans un journal d'annonces légales.
- Accomplir les formalités nécessaires à l'immatriculation de la société 3P IMMO à l'INPI et au Registre du Commerce et des Sociétés.
- Ouvrir un compte bancaire au nom de la société 3P IMMO.
- Déclarer l'existence de la société 3P IMMO auprès des tiers intéressés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

Les associés confirment leur accord pour procéder à une signature électronique du présent procès-verbal à travers la plateforme informatique sécurisée DocuSign et reconnaissent que la production d'un exemplaire signé de manière électronique constitue l'original du document.

Les associés reconnaissent également que ce procès-verbal est parfaitement valable entre eux, qu'il pourra être admis en tant que preuve au sens de l'article 1367 du Code civil, qu'il a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra valablement leur être opposé.

Chaque associé reconnaît que la solution de signature électronique offerte par la plateforme DocuSign correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier les signataires et pour garantir le lien entre chaque signature et le procès-verbal.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé électroniquement par les associés le 6 novembre 2023.

Monsieur Thibault PARIS

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

DocuSigned by:
 Thibault PARIS
BB1A694E87B84C3...

Monsieur Emmanuel PARIS

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

DocuSigned by:
 Emmanuel PARIS
55235FE7C209474...

Monsieur Valentin PARIS

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

DocuSigned by:
 Valentin PARIS
9B6F70267A244D4...

La société CP2S

Représentée par Monsieur Thibault PARIS

DocuSigned by:
 Thibault PARIS
BB1A694E87B84C3...